

Prévention de la COVID-19

PISCINES



1. Avant l'ouverture

- Procéder aux opérations adaptées d'entretien et de purge du réseau d'eau froide afin d'évacuer le volume d'eau qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la durée de la fermeture
- Mettre en œuvre les mesures prévues par l'Ordonnance Souveraine n° 6.697 du 07 décembre 2017 relative à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire, lorsqu'un ERP a fermé ses portes pendant plusieurs semaines
- **Etablir un plan de nettoyage et de désinfection renforcé des locaux et des équipements** en particulier dans les vestiaires, douches, sanitaires et sur les plages faisant état du principe du TACT (Température, Action mécanique, Concentration, Temps de contact)
- **Désignation d'un référent COVID-19** en charge d'assurer la sensibilisation des usagers aux gestes barrières et la formation du personnel
- **S'assurer de la conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau des bassins**
- **Traitement de l'air pour les piscines couvertes :**
 - ✓ Augmenter le volume d'apport d'air neuf à 80 % minimum sans réduction de débit ou de volume la nuit
 - ✓ Dégraisser et désinfecter les systèmes de ventilation (turbine, bac à condensat, batterie, CTA...) et changer les filtres (cf. Fiche Ventilation/Climatisation)

PRÉVENIR



MàJ 02/06/22

Prévention de la COVID-19

PISCINES



2. Accueil

- **Installer un panneau à l'entrée avec toutes les informations sanitaires**, et notamment la fiche relative aux gestes
- **Nettoyer et désinfecter fréquemment les équipements, objets et surfaces susceptibles d'avoir été en contact avec les mains** (comptoir d'accueil, terminal de paiement...)
- Aérer en permanence les locaux
- **Mettre à disposition des clients des produits hydro-alcooliques** au niveau de la caisse 
- Privilégier le paiement par carte bancaire et la vente en ligne ou promouvoir le rechargement de cartes y compris pour l'achat d'entrées unitaires 
- Pour les distributeurs automatiques de produits en libre service, se référer à la fiche « Distributeurs automatiques »

PRÉVENIR

Prévention de la COVID-19

PISCINES



3. Gestion du public

- **Rappeler aux baigneurs les règles comportementales** (obligation de douche, passage par le pédiluve) dans les bassins et les espaces d'une piscine collective
- Assurer un nettoyage et une désinfection des locaux hors bassins, en insistant régulièrement sur les zones fréquemment touchées par les nageurs

4. Les bassins

- **Traitement de l'eau :**
 - ✓ Maintenir un taux de chlore actif de **0,8 à 1,4 mg/L** dans les bassins
 - ✓ Maintenir les pédiluves au taux de chloration recommandé de **3 à 4 mg/L**
- Dans les bassins sportifs, l'usage permanent des lignes de nage est vivement recommandé afin d'éviter les contacts

PRÉVENIR

Prévention de la COVID-19

PISCINES



PRÉVENIR

- Exiger le passage des usagers par les pédiluves et la prise de la douche avant l'entrée dans le bassin
- Pour les établissements ne disposant pas d'un pédiluve, mettre en place un système équivalent

5. Le matériel partagé

- Procéder à la désinfection avec un produit désinfectant des équipements avant et après chaque utilisation (transats, matelas, cabines...). Le cas échéant, proscrire leur utilisation

6. Toboggans/plongeoirs

- Surveillance par au minimum un agent
- Réaliser une désinfection renforcée avec un produit désinfectant des points contacts et notamment des mains courantes
- Passage d'une seule personne à la fois, la suivante partant uniquement à l'arrivée de la précédente
- Evacuation immédiate du bassin de réception par les clients sortant du toboggan

Prévention de la COVID-19

PISCINES



7. Les vestiaires et douches

- **Approvisionner les douches en savon** avec des distributeurs automatiques (idéalement sans contact)
- **Se laver les mains au savon ou se les désinfecter avec un produit hydro-alcoolique** à l'entrée et à la sortie des vestiaires afin de limiter les risques de contamination
- **S'assurer de la mise à disposition d'une poubelle à commande non manuelle en parfait état de fonctionnement**

8. Installations sanitaires

- **Renforcer le plan de nettoyage et de désinfection des locaux et des matériels** (se référer à la fiche « Mesures générales d'hygiène »)
- **Procéder au nettoyage et à la désinfection** manuels de toutes les surfaces et équipements des sanitaires. **Augmenter notamment les opérations de désinfection des points contacts**
- Placer une poubelle avec couvercle à pédale et l'équiper d'un sac à évacuer fermé et à changer régulièrement
- Installer des distributeurs de produit hydro-alcoolique ainsi que des distributeurs de désinfectant pour la lunette et veiller à les maintenir approvisionnés en permanence

PRÉVENIR